



Réclamer un versement à la caf tardivement

Par **Jojoward**, le **15/12/2016** à **22:21**

Je voudrais savoir est-ce que je peux réclamer le versement de la aah qui a été suspendu sous aucun prétexte juste après la notification d'un indu à la caf ,il s'agit des mois de décembre 2010 jusqu'au mois d'avril 2011 ,meme Apres cinq ans ? Sachant que j'ai toutes les preuves .merci

Par **youris**, le **16/12/2016** à **11:11**

bonjour,
vous avez déjà posé cette question.
la caf avait un prétexte pour vous suspendre le versement de votre allocation puisque vous lui deviez de l'argent.
quand on a une dette envers ce genre d'organisme, il est habilité à déduire sa dette sur le montant des allocations à verser.
salutations

Par **Jojoward**, le **16/12/2016** à **11:28**

Merci beaucoup vous m'apporter beaucoup d'aclaircissement sur les actions de la caf mais ce que je veux dire dans ma dernier question c'est est-ce que je peux à ce stade ,cinq ans Apres réclamer un non versement il s'agit d'une période où la caf m'a rien versé et aussi c'est pas parce que il y a retenue car ils ont commencé à faire les retenu qu'on avril 2011 juste Apres régularisation de dossier mais entre temps ils m'ont rien versé depuis décembre 2010 alors que durant cette période j'ai tout fait pour réclamer l'indu notifié en novembre 2010 ,merci de me dire si j'ai le droit de demander mes droit meme Apres cinq ans meme si ils vont faire la retenue car je paye tjr cette indu aujourd'hui ,merci bien à vous .